

Séminaire Drones

DAC-NC

26 avril 2024

Autorisation spécifique

Dérogation

Prise de vue hors champs du spectre visible

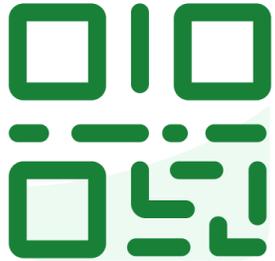


direction
générale
de l'Aviation
civile



Sylvain Molé
Laura Goubert
Denis Etienne
Kévin Akéou
Christophe Bruni
service de la sécurité de l'Aviation civile
DAC-NC

slido



**Join at slido.com
#drones**

ⓘ Start presenting to display the joining instructions on this slide.



AUTORISATION SPÉCIFIQUE

Arrêté du 17 décembre 2015 *relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent* [Arrêté Aéronef]

Art. 7. – Autorisations spécifiques.

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie peut accorder une autorisation spécifique permettant la réalisation d'une activité pour laquelle l'une au moins des conditions des annexes au présent arrêté ne serait pas respectée, sous réserve que le maintien d'un niveau de sécurité acceptable pour les personnes au sol ou à bord d'autres aéronefs et, le cas échéant, la conformité aux conditions techniques complémentaires notifiées par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie aient été démontrés.



Arrêté du 17 décembre 2015 *relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent* [Arrêté Aéronef]



L'autorisation spécifique :

- Pourquoi ? Vol en hors scénarios opérationnels (ex: 200m Dist Horizontale en S3),
- A qui ? Au service de sécurité de l'aviation civile (SSAC),
- Comment ? Transmission du dossier de demande (formulaire et documents associés),
- Délai de transmission avant le début de la mission ? **30 jours**.

Autorisation spécifique

- Autorisation spécifique
Demande



Demande d'autorisations spécifiques pour la mise en œuvre d'aéronefs télépilotes

N° R5-TAAG-4-F1-V4

Arrêté du 17/12/2015 modifié relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent (Article 7)

1. L'exploitant	
Exploitant déclaré depuis le 1er janvier 2016	
Nom/Raison sociale :	N° d'exploitant déclaré :
Contact général :	
<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/> Fonction : <input type="text"/>
Téléphone portable : <input type="text"/>	Courriel : <input type="text"/> @ <input type="text"/>
Contact présent lors des vols prévus : <input type="checkbox"/> idem ci-dessus	



E	<input type="checkbox"/>	Mise en œuvre d'un aéronef EN VUE de masse supérieure à 8 kg en zone PEUPLEE
F	<input type="checkbox"/>	Mise en œuvre d'un aéronef EN VUE à une distance maximale horizontale du télépilote supérieure à 200 m en zone NON PEUPLEE
I	<input type="checkbox"/>	Mise en œuvre d'un aéronef HORS VUE , de masse supérieure à 2kg et à une distance maximale horizontale du télépilote supérieure à 1000 m
J	<input type="checkbox"/>	Mise en œuvre d'un aéronef avec discontinuité du critère « EN VUE » en zone PEUPLEE
K	<input type="checkbox"/>	Autre (Décrire en détail dans un dossier spécifique sous format libre avec les pièces justificatives nécessaires, le mode de réalisation d'une activité pour laquelle l'une au moins des conditions des 3 annexes de l'arrêté précité ne serait pas respectée.)

	<input type="checkbox"/>	Mise en œuvre d'un aéronef EN VUE depuis un véhicule terrestre en déplacement en zone PEUPLEE
E	<input type="checkbox"/>	Mise en œuvre d'un aéronef EN VUE de masse supérieure à 8 kg en zone PEUPLEE
F	<input type="checkbox"/>	Mise en œuvre d'un aéronef EN VUE à une distance maximale horizontale du télépilote supérieure à 200 m en zone NON PEUPLEE
I	<input type="checkbox"/>	Mise en œuvre d'un aéronef HORS VUE , de masse supérieure à 2kg et à une distance maximale horizontale du télépilote supérieure à 1000 m
J	<input type="checkbox"/>	Mise en œuvre d'un aéronef avec discontinuité du critère « EN VUE » en zone PEUPLEE
K	<input type="checkbox"/>	Autre (Décrire en détail dans un dossier spécifique sous format libre avec les pièces justificatives nécessaires, le mode de réalisation d'une activité pour laquelle l'une au moins des conditions des 3 annexes de l'arrêté précité ne serait pas respectée.)

Autorisation spécifique

- Autorisation spécifique

Date des vols

Aéronefs utilisés

Description des vols



4. Les aéronefs	
3	1 Constructeur : []
D	1 Classe : []
F	2 Constructeur : []
	2 Classe : []
	3 Constructeur : []
	3 Classe : []
	4 Constructeur : []
	4 Classe : []

5. Description des vols		
Site n° 1		
<input type="checkbox"/> Hors zone peuplée		
<input type="checkbox"/> En agglomération		
<input type="checkbox"/> A proximité d'un rassemblement de personnes (décrire) : []		
Code postal	Localité	Adresse
[]	[]	[]
Description de la zone de vol : (cocher la case si descriptif joint en annexe : <input type="checkbox"/>)		
Note : Joindre un plan récent ou image satellitaire récente avec un schéma précis de la zone d'évolution du drone – Voir §7		
[]		
Aéronefs susceptibles d'être utilisés : <input type="checkbox"/> Tous Sinon, préciser : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4		
Description des vols :		
Hauteur maximale de vol : [] m Vitesse d'évolution maximale de vol : [] km/h		
Pour cas D ou Dbis, Vitesse du véhicule terrestre : [] km/h		
Nom du (des) télépilotes : [] []		
Objet des vols :		
[]		

Autorisation spécifique

- Autorisation spécifique
Pièces à joindre

- Pour les cas **D-D bis, E, F, I et J**:

Exploitant :

- Copie du relevé de situation (AlphaTango)
- Assurances souscrites

Mission :

- Lieu/plan de masse (carte aéronautique ou autres)
- Zone d'évolution précise du drone et position des tiers le cas échéant (plan/schémas...)
- Description de l'aéronef utilisé (document, photos...)
- Pour le cas **D et D bis**: description et photos du véhiculé terrestre utilisé et du système de retenue prévu pour le télépilote
- Pour le cas **E** : un dossier technique (S3) disponible ici :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-usages-professionnels#e4> et est à transmettre à l'adresse :

noumea-ssac-taag@aviation-civile.gouv.fr

- Pour le cas **I** : Documents/démarches relatifs à la création d'une ZRT

Nota : Les documents relatifs à la création d'une ZRT sont à transmettre au SSAC avec un préavis de 45 jours

- Pour le cas **J** : Copie des pages du MAP décrivant la description et la procédure relative à la phase de vol en discontinuité du critère « en vue »

7. Pièces à joindre

Dossier daté et référencé avec en-tête de la société, composé des éléments suivants :

- Pour les cas A, B et C :

Exploitant :

- Attestation des autorités aéronautiques du pays de l'exploitant qui emploie le télépilote ou tout autre document attestant qu'il est autorisé à exploiter des drones dans les mêmes conditions que celles de la présente demande
- Manuel d'opération à jour



noumea-ssac-taag@aviation-civile.gouv.fr

- Pour le cas **I** : Documents/démarches relatifs à la création d'une ZRT
Nota : Les documents relatifs à la création d'une ZRT sont à transmettre au SSAC avec un préavis de 45 jours
- Pour le cas **J** : Copie des pages du MAP décrivant la description et la procédure relative à la phase de vol en discontinuité du critère « en vue »

Autorisation spécifique

- Autorisation spécifique
Pièces à joindre



- Autorisation spécifique
Délai transmission



Demande à présenter au moins **30 jours** avant la date des opérations au

- **Service de Sécurité de l'Aviation Civile**
-

Pour les vols en vue, en zone peuplée, une déclaration préalable auprès du préfet territorialement compétent doit être effectuée via Alpha Tango ou au moyen du formulaire CERFA 15476*02.

Pour les vols hors vue sans ZRT, une notification préalable doit être effectuée au moyen du formulaire CERFA 15477*02.

Tout dossier incomplet et/ou transmis hors délai, sera refusé.

Pour obtenir plus d'informations sur les aéronefs circulant sans personne à bord, consulter le site de la direction générale de l'Aviation civile : <https://www.aviation-civile.nc/pilotes-et-professionnels/drones>



Toutes les éventuelles
non conformités
relevées doivent être
closes pour être éligibles



DÉROGATIONS



Arrêté du 3 décembre 2020 *relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord* [Arrêté Espace]

Art. 9. – Dérogations.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice des dispositions du 1° de l'article 3.

1° Les aéronefs sans équipage à bord utilisés dans le cadre de missions de recherche et de sauvetage, de lutte contre l'incendie, de douane, de police ou de sécurité civile ou activités analogues sous le contrôle et la responsabilité de l'Etat peuvent évoluer en dérogation aux dispositions du présent arrêté lorsque les circonstances de la mission le justifient ;

2° Lorsque les évolutions prévues au 1° ci-dessus s'effectuent à une hauteur supérieure à 120 mètres au-dessus de la surface ou à 15 mètres au-dessus d'un obstacle artificiel de plus de 105 mètres de hauteur le plus élevé dans un rayon horizontal de 50 mètres, des mesures particulières sont mises en œuvre pour assurer leur compatibilité avec la circulation des autres aéronefs ;

3° Des dérogations aux conditions d'évolution de nuit visées au 3° de l'article 3 ou aux exigences relatives aux hauteurs maximales d'évolution visées au 1° de l'article 8 peuvent être accordées par le préfet territorialement compétent, après avis du service de l'aviation civile et du service de la défense territorialement compétents, le cas échéant sous réserve de la mise en œuvre de mesures particulières permettant d'assurer la compatibilité de la circulation de l'aéronef sans équipage à bord avec tous les autres aéronefs ;

4° Les mesures particulières mentionnées au paragraphe précédent sont mises en œuvre pour toute dérogation aux hauteurs maximales d'évolution permettant des évolutions à une hauteur supérieure à 120 mètres.

Arrêté du 3 décembre 2020 *relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord* [Arrêté Espace]



La dérogation:

- Pourquoi ? Vol au-dessus des hauteurs verticales maximales autorisées (ex: vol à Hauteur verticale > 50m de nuit),
- A qui ? Au service de sécurité de l'aviation civile (SSAC),
- Comment ? Transmission du dossier de demande (formulaire et documents associés),
- Délai de transmission avant le début de la mission ? **30 jours.**

Dérogations

Formulaire de demande de dérogation

Arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par
les aéronefs sans équipage à bord – Article 9
N° R5-UAS-DEROG_v1NC

1. Exploitant

Nom :

2. Dérogation(s) préfectorale(s) demandée(s)

Dérogation à l'interdiction de voler de nuit :

A	<input type="checkbox"/>	Exploitation en vue directe selon scénarios S-1, S-3
B	<input type="checkbox"/>	Autres cas d'activités : vol hors vue selon scénarios S-2, ou autre vol hors scénario standard

Dérogation aux hauteurs maximales d'évolution :

C	<input type="checkbox"/>	Activités hors vue avec : - un aéronef de masse supérieure à 2kg et à une hauteur supérieure à 50 m au-dessus de la surface, <u>ou</u> - un aéronef de masse inférieure à 2kg et à une hauteur supérieure à 120 m au-dessus de la surface.
D	<input type="checkbox"/>	Activités en vue selon scénarios S-1, S-3.

- la masse de l'aéronef est inférieure à 8 kilogrammes ;
- l'aéronef évolue dans les conditions du scénario STS-01 défini au chapitre 1 de l'annexe I du règlement (UE) 2019/947 susvisé et des scénarios S1 et S3 définis au paragraphe 1.1 de l'annexe de l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à la définition des scénarios standard nationaux et fixant les conditions applicables aux missions d'aéronefs civils sans équipage à bord exclues du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139 susvisé, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent ;
- sans préjudice des exemptions prévues par les dispositions de l'article R. 20-29-6 du code des postes et des communications électroniques, l'aéronef est équipé d'un dispositif de signalement lumineux respectant les spécifications mentionnées aux alinéas 1° et 2° de l'article 5 de l'arrêté du 27 décembre 2019 définissant les caractéristiques techniques des dispositifs de signalement électronique et lumineux des aéronefs circulant sans personne à bord ;
- l'éclairage ou des moyens de sécurisation de la zone survolée par l'aéronef permettent à l'exploitant de s'assurer qu'à tout moment du vol, aucune tierce personne ne pénètre dans les zones minimales d'exclusion applicables et définies aux paragraphes 3.6.2 et 3.6.4





5. Description des vols

Site n° 1

Hors zone peuplée En zone peuplée

Code postal	Localité	Adresse
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Note : Joindre un fichier « kmz » avec un schéma précis de la zone d'évolution du drone – Voir §7

Description des vols : Hauteur maximale de vol : m Distance maximale au télépilote : m

En vue directe Hors vue Vitesse maximale d'évolution : m/s

Espaces aériens contrôlés/réglémentés éventuellement pénétrés :

Objet des vols et justification du besoin de la dérogation :



6. Pièces à joindre

Dossier composé des éléments suivants :

- Copie du relevé de situation selon les scénarios standard ou de l'autorisation d'exploitation ;
- Fichier kmz de la zone d'évolution précise du drone avec la position du télépilote et des tiers le cas échéant ;
- Vols de nuit :
 - ✓ Description du moyen d'éclairage du drone et de la zone d'évolution ;
 - ✓ Le cas échéant, copie de la demande de création d'une Zone de Restriction Temporaire (ZRT) ou copie du NOTAM de sa création ;
- Dérogations aux hauteurs maximales d'évolution : description des moyens qui seront mis en œuvre pour assurer la séparation des autres aéronefs (procédures avec le contrôle aérien, observateurs, moyen d'éclairage du drone...)

Petit rappel : De nuit, l'utilisation des couleurs rouge et blanche est proscrite pour le signalement lumineux des aéronefs circulant sans personne à bord.



Références :

[1] Arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord

[2] Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent

La demande de dérogation doit être adressée à la DAC **NC 30 jours avant la date de début des opérations** à l'adresse suivante : noumea-ssac-taag@aviation-civile.gouv.fr

Tout dossier incomplet et/ou transmis hors délai, sera refusé.

Attention : Le présent formulaire ne concerne que les dérogations à l'interdiction de voler de nuit et/ou aux hauteurs maximales d'évolution. Les opérations décrites dans le présent formulaire peuvent nécessiter d'autres démarches et d'autres autorisations, notamment :

- Une **déclaration préalable** auprès du préfet territorialement compétent doit être effectuée pour les vols en zone peuplée (via Alphatango).
- Une **notification préalable** doit être effectuée pour les vols hors vue et les vols des aéronefs dont la masse est supérieure à 900 grammes évoluant en vue directe à l'intérieur des portions d'espace aérien mentionnées au 1° de l'annexe II [1] lorsque celles-ci sont actives au sens du 2° de cette même annexe (via Alphatango).
- Un **accord** avec l'organisme fournissant le service de contrôle de la circulation aérienne (cf. articles 4, 7, 8 et 9 de l'arrêté Espace).

Pour obtenir plus d'informations sur les aéronefs circulant sans personne à bord, consulter le site de la direction de l'Aviation civile : <https://www.aviation-civile.nc/pilotes-et-professionnels-2/drones>



PRISE DE VUES HORS CHAMPS DU SPECTRE VISIBLE



Arrêté du 27 juillet 2005 *portant application de l'article D. 133-10 du code de l'aviation civile (en version applicable en Nouvelle-Calédonie)*

I. – La déclaration requise en application de l'article D. 133-10 du code de l'aviation civile est déposée par la personne physique ou morale souhaitant réaliser des enregistrements d'images ou de données dans le champ du spectre visible au-dessus de la Nouvelle-Calédonie auprès du directeur de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie, sous réserve de l'article 3.

Pour information : Votre demande est adressée en copie au directeur de la police aux frontières de Nouvelle-Calédonie et au commandant supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie.

Prise de vues hors champs du spectre visible



Mise à jour 30/09/11

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DES DEPLACEMENTS ET DE L'ESPACE PUBLIC
BUREAU DE LA REGLEMENTATION DE L'ESPACE PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PHOTOGRAPHIE ET LA CINEMATOGRAPHIE AERIENNES

NOM : **PRENOM :**
(suivi s'il y a lieu du nom d'épouse) First name
Family name followed by name of spouse, if relevant

DATE DE NAISSANCE : **LIEU DE NAISSANCE :**
Date of birth Place of birth

PAYS :
Country of birth

Fils ou Fille de : **et de :**
Name of father Name of mother

NATIONALITE :
En cas de naturalisation, date et n° du décret :
Pour les étrangers vivant en France, date et lieu de délivrance du titre de séjour.
If french naturalised, date & number of decrees : for foreigners living in France, date & place of issue of residence permit

SITUATION DE FAMILLE : Family situation

- Célibataire, marié, divorcé, veuf, séparé (ayer la mention inutile) :
Single, married, divorced, widowed, separated (delete as appropriate)

- Nom et prénom du conjoint :
Name & first name of spouse

- Date et lieu de naissance du conjoint :
Date & place of birth of spouse

- Profession du conjoint :
Profession of spouse

- Enfants :
Children

DOMICILE ACTUEL :
Current address

TELEPHONE et E-MAIL :
telephone number & e-mail

PROFESSION :
Your profession

ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :
Name & address of employer

SITUATION MILITAIRE :
Any significant matters concerning military service

TITRES ET QUALIFICATIONS AERONAUTIQUES :
Flying qualifications

NUMERO DE LICENCE : délivrée le :
Licence number Date

NOMBRE D'HEURES DE VOL : Total Hours flown

Hélicoptère : **Planeur :**
Aeroplane Glider

PROPRIETAIRE : Owner Avion Hélicoptère

- Immatriculation :
Registration number

- Basé à :
Based at

MOTIFS PRECIS DE LA DEMANDE :
Reasons for permit

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CONCERNE PAR LES PRISES DE VUE :
Aera concerned

**AUTORISATION ANTERIEURE POUR LA PHOTOGRAPHIE ET LA CINEMATOGRAPHIE
AERIENNES :**
Previous authorizations

Délivrée par le
Authorized by date

Valable pour la période du au
Valid from to

JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR, L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS.
I certify on honor, my declaration are real

Fait à Home town _____, le Date _____

Signature Firm

PIECES A JOINDRE : Documents to be included

- Photocopie de la pièce nationale d'identité ou du titre de séjour copy of passport



- Formulaire de demande de prises de vues en dehors du spectre visible,
- Formulaire de déclaration d'activité de photographie et de cinématographie,
- Le relevé de situation d'exploitant UAS,
- MAP (incluant la partie - Prises de vues hors champs du spectre visible),
- Pièce d'identité.



Votre demande doit être présentée 30 jours avant le début des opérations.



METEOR

METEOR
☰ Drones

🏠 Accueil
📁 Dossiers
💬 Constatations
📅 Actes de surveillance
📄 Enregistrement
✉

ACCUEIL

Dossiers

	EN PRÉPARATION	INCOMPLETS	OUVERTS	EN VIGUEUR	RÉPONSES
Drones	0	0	0	0	0

Constatations

	ÉCHÉANCE PROCHE	ÉCHÉANCE DÉPASSÉE	À TRAITER	NIVEAU 1
Drones	0	0	0	0

Actes de surveillance

	EN COURS	RAPPORT DE MOINS DE 6 MOIS	A TRAITER
Drones	0	0	0

↑

Mentions légales Fr En

METEOR

Drones

Accueil

Dossiers

Constatations

Actes de surveillance

Enregistrement

DOSSIERS

AJOUTER UN DOSSIER

Liste des dossiers

Afficher plus de critères ▾

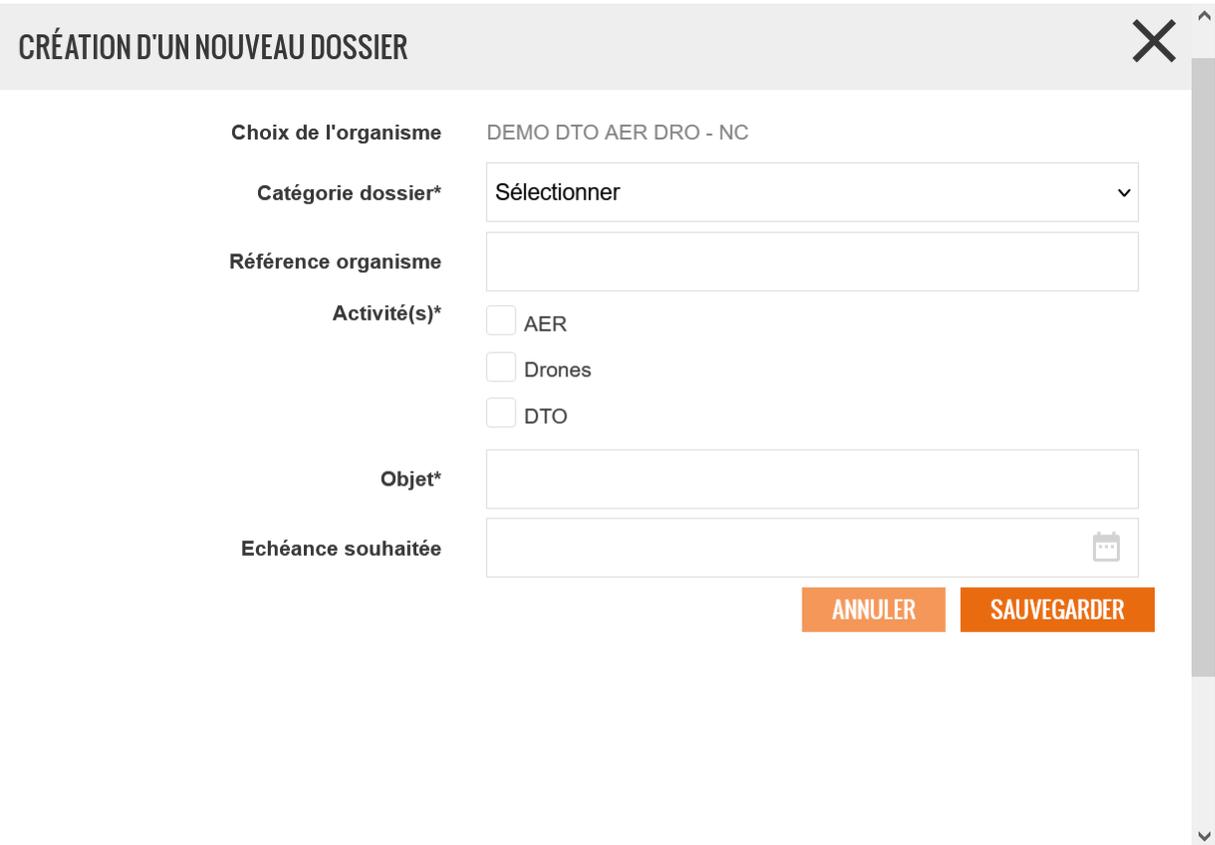
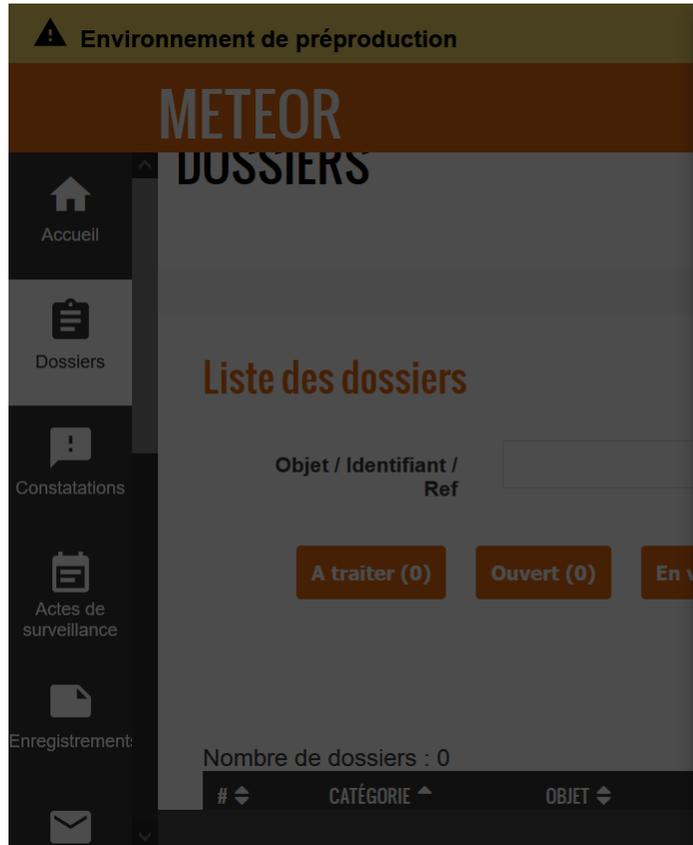
Objet / Identifiant / Ref

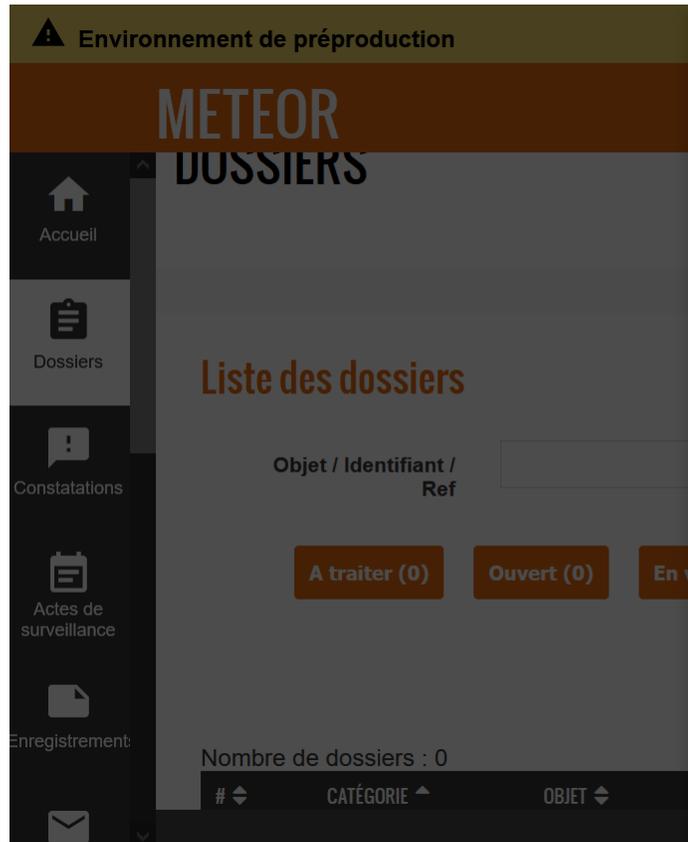
A traiter (0) **Ouvert (0)** **En vigueur (0)** **Tous (0)**

EXPORTER **RECHERCHER**

Nombre de dossiers : 0

Mentions légales Fr En





CRÉATION D'UN NOUVEAU DOSSIER

Choix de l'organisme: DEMO DTO AER DRO - NC

Catégorie dossier*: Demande Approbation / Agrément / Autorisation

Référence organisme: [Champ vide]

Activité(s)*:
 AER
 Drones
 DTO

Objet*: [Champ vide]

Echéance souhaitée: [Champ vide]

ANNULER **SAUVEGARDER**

METEOR

 Accueil

 Dossiers

 Constatations

 Actes de surveillance

 Enregistrement



DOSSIERS / #854356 v1.0 Non Envoyé

OUVERT - Nouveau Dossier

SUPPRIMER

ENVOYER À LA DSSSSAC

VERSIONS

DESCRIPTION GÉNÉRALE

TYPE DE DOSSIER

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

COMPOSITION DU DOSSIER

COMMENTAIRES DSSSSAC

DOSSIER(S) À REMPLACER

AGENTS DSSSSAC EN CHARGE

Description Générale

Statut	OUVERT - Nouveau Dossier
Catégorie dossier	Demande Approbation / Agrément / Autorisation
Organisme	DEMO DTO AER DRO - NC
Référence organisme	AS-2024-01
Activité(s)	Drones
Objet	Autorisation spécifique à proximité de de l'AD Koné
Echéance souhaitée	26/05/2024
Echéance DSSSSAC	
Remplacé par	

Mentions légales
Fr
En

DESCRIPTION GÉNÉRALE

TYPE DE DOSSIER

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

COMPOSITION DU DOSSIER

COMMENTAIRES DSSSSAC

DOSSIER(S) À REMPLACER

AGENTS DSSSSAC EN CHARGE

Description Générale

Statut	OUVERT - Nouveau Dossier
Catégorie dossier	Demande Approbation / Agrément / Autorisation
Organisme	DEMO DTO AER DRO - NC
Référence organisme	AS-2024-01
Activité(s)	Drones
Objet	Autorisation spécifique à proximité de de l'AD Koné
Echéance souhaitée	26/05/2024
Echéance DSSSSAC	
Remplacé par	

MODIFIER

Type de dossier

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

TITRE



⚠ Environnement de préproduction

METEOR

DOSSIERS/ #854356 v1.0 Non Envoyé

- Accueil
- Dossiers
- Constatations
- Actes de surveillance
- Enregistrement

DESCRIPTION GÉNÉRALE

TYPE DE DOSSIER

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

COMPOSITION DU DOSSIER

COMMENTAIRES DSSSSAC

DOSSIER(S) À REMPLACER

AGENTS DSSSSAC EN CHARGE

TYPE DE DOSSIER

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE	TITRE
Article D.133-10 Code de l'aviation civile	#207 - [NC] Autorisation enregistrement données hors spectre visible
[NC] Arrêté « Aéronef » du 17 décembre 2015 – Article 6	#209 - [NC] Limitation / Suspension / Restriction d'activité pour des raisons de sécurité
2019/947 - Article 13	#201 - Accord pour exploitation en France - Exploitant enregistré UE hors FR
[NC] Arrêté « Aéronef » du 17 décembre 2015 – Article 7	#208 - [NC] Autorisation spécifique

ANULER

Type de dossier

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE	TITRE	
Arrêté "Espace" - Article 9	Dérogation à l'arrêté "Espace"	



Description détaillée

MODIFIER

Composition du dossier

FICHIER

DATE

DESCRIPTION

CRÉER UN RÉPERTOIRE

+

Commentaire général

Commentaires DSSSSAC

ORDRE

COMMENTAIRE INITIAL

DERNIÈRE RÉPONSE DSSSSAC

VOTRE RÉPONSE

Dossier(s) à remplacer

#	OBJET	TYPE(S)	NOUVEAU STATUT
---	-------	---------	----------------

[+](#)

Agents DSSSSAC en charge du dossier

NOM	ENTITÉ D'AFFECTATION
-----	----------------------

Utilisateurs de l'organisme en charge du dossier

NOM
demo dto 

[+](#)

☰ Drones

METEOR

CONSTATATIONS

- Accueil
- Dossiers
- Constatations
- Actes de surveillance
- Enregistrement
-

Liste des constatations

ID / Intitulé

Statut

Date limite

Etat

Niveau

Uniquement à traiter

EXPORTER
RECHERCHER

Nombre de constatations : 0

#	INTITULÉ	NIVEAU	DATE LIMITE	STATUT	ACTE DE SURVEILLANCE

[Mentions légales](#)
Fr
En

☰ Drones

METEOR

Accueil
Dossiers
Constatations
Actes de surveillance
Enregistrement

ACTES DE SURVEILLANCE

Liste des actes de surveillance

ID / Objet

Etat

Date

Année

Type

A traiter

EXPORTER
RECHERCHER

Nombre d'actes de surveillance : 0

#	TYPE (ACTIVITÉS)	OBJET	DATE	ETAT
Mentions légales Fr En				

METEOR ☰ Drones

COMMUNICATION

- Actes de surveillance
- Enregistrement
- Communication
- FAQ
- Mon Organisme
- Mon équipe

Drones

INFORMATION	5
DOCUMENT	1
EVENEMENT	0
ACCUSÉ DE RÉCEPTION À FAIRE	0
VOIR TOUTES LES COMMUNICATIONS	6

Mentions légales Fr En

METEOR

Drones

Actes de surveillance

Enregistrement

Communication

FAQ

Mon Organisme

Mon équipe

QUESTIONS

FAQ

0

questions/réponses disponibles dans la FAQ

Mes questions

QUESTIONS NON TRANSMISES	0
QUESTIONS TRANSMISES	0
RÉPONSES DISPONIBLES	0

Mentions légales Fr En

METEOR

- 
Actes de surveillance
- 
Enregistrement
- 
Communication
- 
FAQ
- 
Mon Organisme
- 
Mon équipe

MON ORGANISME / DEMO DTO AER DRO - NC

- DESCRIPTION
- DTO
- DRONES
- AER
- PIÈCE(S) JOINTE(S)
- ENTITÉ(S) EN CHARGE
- AGENT(S) EN CHARGE
- UTILISATEUR(S) ORGANISMES
- LISTE DES DOSSIERS À L'ÉTAT " EN VIGUEUR "

Description

Nom	DEMO DTO AER DRO - NC
Actif	Oui

Adresse

Etage, escalier, appartement

Immeuble, bâtiment

N° et nom de la voie

Complément d'adresse

Code postal

Mentions légales
Fr
En

☰ Drones

METEOR

AJOUTER UN UTILISATEUR

MON ÉQUIPE

- Actes de surveillance
- Enregistrement
- Communication
- FAQ
- Mon Organisme
- Mon Équipe

Liste des utilisateurs organisme

Nom

Actif Oui Non

EXPORTER RECHERCHER

NOM ▲	PRÉNOM ▼	ACTIVITES ▼	ORGANISME ▼	PROFIL ▼
dto	demo	AER DRO DTO	DEMO DTO AER DRO - NC	Gérant organisme

Mentions légales Fr En

METEOR - AIDE

La présente page fournit des fiches réflexes thématiques afin de guider les utilisateurs pour les principales fonctionnalités de l'application METEOR. Si vous n'y trouvez pas les réponses à vos questions, vous pouvez vous adresser au service d'assistance technique de FRACS par mail : meteor@fracs.aero ou par téléphone : 05 62 17 44 15, du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Fiches générales

 <p>Fiche réflexe n°0 Premiers pas dans METEOR</p>	 <p>Fiche réflexe n°1 Initialiser METEOR (Gérants)</p>	 <p>Fiche réflexe n°2 Commencer avec METEOR</p>
 <p>Fiche réflexe n°3 Gérer les utilisateurs organismes</p>	 <p>Fiche réflexe n°4 Créer un dossier</p>	 <p>Fiche réflexe n°5 Répondre à un dossier</p>

slido



Audience Q&A Session

ⓘ Start presenting to display the audience questions on this slide.